



Trackday, After Work **MOTO:**

Faites-vous plaisir sur circuit avec votre moto : l'occasion d'allier vitesse et sécurité !

RAPPEL DES CONSIGNES

Consignes avant de venir au circuit :

- N'oubliez pas votre tenue de moto « circuit » (cuir intégral, dorsale, casque, bottes, gants),
- Remplissez en ligne le formulaire juridique obligatoire en cliquant sur le lien fourni dans le mail de confirmation d'achat.
- N'oubliez pas d'imprimer les documents reçus par mail : votre confirmation d'achat et votre confirmation du formulaire juridique.

Consignes pour accéder au circuit :

AFTER WORK :

- Présentez-vous au portail EST entre 16h00 et 17h15
- Présentez-vous à pied aux agents d'accueil, présents au portail, pour effectuer les formalités administratives et récupérer votre accréditation, qui vous permettra de participer à la session.
- 17h15 récupérez votre véhicule, et entrez dans l'enceinte après 17h15, pas avant, puis stationnez-vous au parking
- **17h20** Briefing **OBLIGATOIRE** des pilotes
- 17h30 Sonomètre
- 17h30 début du roulage libre, en alternance des 2 groupes
- 20h00 (ou tombée de la nuit) Fin du roulage

TRACKDAY :

- A partir de 7h00, entrez dans l'enceinte du circuit par le Portail EST
- Stationnez-vous au parking,
- Présentez-vous au bureau d'inscription pour effectuer les formalités administratives et récupérer votre accréditation, qui vous permettra de participer à la session.
- **08h15** Briefing **OBLIGATOIRE** des pilotes
- 08h30 Sonomètre
- 09h00 début du roulage libre, en alternance des 3 groupes
- 12h30 Pause déjeuner (Fast-Food sur place)
- 13h30 Reprise du roulage libre, en alternance des 3 groupes
- 17h00 Fin du roulage

Consigne de sécurité en piste :

- Suivez rigoureusement les règles de sécurité du Règlement Intérieur du circuit.
- Aucun passager autorisé.
- Une fois en piste, faite un 1^{er} tour modéré pour faire connaissance avec le circuit.
- Regardez très souvent dans vos rétroviseurs pour laisser passer les véhicules plus rapides
- Dépassement : le pilote le plus lent a la priorité et garde la trajectoire, c'est le plus rapide qui doit sortir de la trajectoire pour dépasser.
- En cas de **drapeau jaune** (ou feux jaune) : il y a un danger, **ralentissez immédiatement**
- En cas de **drapeau rouge** (ou feux rouge) : il y a un accident, ralentissez immédiatement, **finissez le tour au ralenti et préparez-vous à vous arrêter.**
- Le non-respect de ces consignes entraînera l'**exclusion immédiate sans remboursement.**

En saison, L'Anneau du Rhin organise en moyenne 1 Trackday par mois (lors des weekends ou jours fériés), et 2 After Works par mois (des lundis soirs)



Infos et inscriptions sur :

www.anneau-du-rhin.com

DATES		TRACKDAYS 09h00 - 17h00 Paddock "Club" 190,- € (-20 € si membre MC ADR)	AFTER WORKS 17h30 - 20h00 Paddock "Compétition" 90,- € (-10 € si membre MC ADR)
MARS	Mercredi 8 mars 2023	Journée des Femmes	Journée des Femmes
AVRIL	Lundi 3 avril 2023		After Work
	Lundi 10 avril 2023 (Pâques)	Trackday	
	Lundi 17 avril 2023		After Work
MAI	Lundi 1 mai 2023		After Work
	Lundi 8 mai 2023 (Armistice)	Trackday	
	Lundi 15 mai 2023		After Work
JUIN	Lundi 5 juin 2023	Trackday <i>STEY MOTOS</i>	
	Lundi 5 juin 2023		After Work
	Lundi 19 juin 2023		After Work
	Samedi 25 juin 2023	Trackday	
JUILLET	Lundi 3 juillet 2023		After Work
	Vendredi 14 juillet 2023 (Fête Nationale)	Trackday	
	Lundi 17 juillet 2023		After Work
	Lundi 24 juillet 2022	Trackday <i>MOTOS DARIO</i>	
AOUT	Lundi 14 août 2023		After Work
	Mardi 15 août 2022 (Assomption)	Trackday	
	Lundi 28 août 2023		After Work
SEPTE	Dimanche 10 septembre 2023	Trackday	
	Lundi 18 septembre 2023		After Work
OC	Lundi 2 octobre 2023		After Work



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les sessions « Trackday » et « After Work » sont des sessions de tours libres sur circuit, sans chronométrage ni classement, coorganisées par l'association MOTO CLUB DE L'ANNEAU DU RHIN (en tant qu'organisateur administratif et RH) et par la société ANNEAU DU RHIN S.A. (en tant qu'organisateur technique et commercial).

Formalités administratives :

- La présentation d'un pass vaccinal est obligatoire pour pénétrer dans l'enceinte du circuit
- La présentation d'une assurance FFM est obligatoire : licence à l'année, licence à la journée, Pass Circuit, ou Pass Eco.
- La présentation du formulaire de décharge est obligatoire (présentation du QR code de confirmation reçu après remplissage du formulaire).

Equipement :

- La limite du niveau sonore maximal de chaque moto est contrôlée et fixée à 100 dB. La limite du niveau sonore maximal des motos d'origine, équipés du silencieux d'origine et conforme (non modifié) est fixée à 102 dB. Le niveau sonore de chaque moto est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un régime moteur égal à 60% du régime maximum. La moto doit être équipé obligatoirement d'un silencieux et d'un compte tours. Aucune tolérance ne sera admise.
- Le pilote devra être équipé d'une tenue « circuit » complète : cuir intégral, dorsale, casque, bottes, gants.
- Une tolérance est possible pour les équipements deux pièces en cuir avec dorsale sous réserve d'acceptation du chef de piste (vérification des fermetures)

L'inscription implique d'avoir lu et accepté sans réserve les présentes conditions et les consignes de sécurité : **Le non-respect entraînera l'exclusion sans remboursement.**

Session non remboursable en cas d'annulation du conducteur, aucune prolongation ou report n'est possible, remboursement uniquement en cas d'annulation totale d'une session par l'organisateur. L'inscription est pour un conducteur associé à une moto : les changements de conducteurs ou de moto sont interdits.

Horaires non garantis : retards possibles. Durée de roulage non garantie : la session s'arrêtera à l'heure prévue d'interruption, quel que soit le temps perdu durant les éventuelles interventions.

L'achat de sessions sur notre site internet implique l'accord implicite de l'acheteur en ce qui concerne nos présentes Conditions Générales de Vente, et de notre politique de confidentialité (consultable sur notre site internet).

L'accès à la piste est soumis au remplissage du formulaire électronique « Abandon de recours » de l'ANNEAU DU RHIN (voir conditions ci-après), à remplir en utilisant le lien suivant : www.XXXXXX



**FORMULAIRE « ABANDON DE RECOURS 2023 » DE L'ANNEAU DU RHIN
(Gratuit)**

En remplissant ce formulaire électronique et en cochant la case d'acceptation des conditions générales de vente, vous acceptez par cet acte d'avoir lu, approuver et respecter le règlement intérieur de l'ANNEAU DU RHIN (voir ci-après), ainsi que d'effectuer les déclarations obligatoires pour pouvoir pénétrer à l'intérieur de l'enceinte du circuit de l'ANNEAU DU RHIN, c'est-à-dire les déclarations suivantes :

DECLARATIONS :

- Déclare connaître et accepter tous les risques liés à la pratique des sports mécaniques sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité, déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste de chaque session à allure modérée et déclare, au-delà du premier tour être conscient de l'état de sécurité du circuit.
- Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres et d'entraînement chronométré, sous son entière responsabilité, à ses risques et périls, renonçant ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs de l'évènement, les autres participants, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.
- Déclare que son véhicule est assuré et que par la présente renonciation à tout recours est valable pour lui-même ainsi que pour son assureur, ses héritiers et tous ses ayant droits (L'éventuelle nécessité d'information et d'obtention de l'accord préalable de ces tiers au sujet de cette renonciation est de la responsabilité pleine et entière du déclarant signataire).
- Déclare accepter le port du casque obligatoire, et d'une protection dorsale pour les motards.
- Déclare ne pas avoir consommé d'alcool ou de drogue, et accepte d'être soumis à un test en cas de doute.
- Reconnaît être seul(e) responsable de son véhicule et s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur sans qu'il ne signe un document identique.
- Déclare prendre un seul passager à la fois, à ses risques et périls et sous son entière responsabilité (minimum 10 ans et 1.35 m).
- Reconnaît être responsable des dégâts éventuels qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base du devis établi par L'ANNEAU du RHIN (tarifs : rails de sécurité : 500€, extincteurs : 80€, sac d'absorbant d'huile : 40€, sac d'absorbant d'huile « spéciale pluie » : 200€, pile de pneu : 20€, panneau distance blanc : 40,- €, panneau distance réfléchissant : 90,- €, cône : 50,- €, clé perdue : 50,- €).
- Déclare accepter l'exploitation commerciale de tout enregistrement réalisé par la vidéo ou les photographes et incluant des images de mon véhicule ou de moi-même.
- Déclare être responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. L'ANNEAU du RHIN décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'origine animale (attention : présence de chiens de garde en liberté la nuit).
- Déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur du circuit ci-dessous (et notamment la limite du niveau sonore individuelle maximale) et le fait d'être exclus sans aucun remboursement en cas de non-respect de ce règlement (ou si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse la limite sonore).
- Déclare n'avoir aucun symptôme du Covid 19, et déclare respecter scrupuleusement les règles sanitaires du règlement intérieur ci-après.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ANNEAU DU RHIN :

Avoir préalablement rempli en ligne le formulaire électronique « Abandon de recours ». Une fois dans l'enceinte, le client s'engage à respecter scrupuleusement les gestes barrières obligatoires personnels (se laver les mains régulièrement, se moucher dans des mouchoirs à usage unique, éviter de se toucher le visage) et les gestes barrières vis-à-vis des autres (tousser dans son coude, ne pas serrer la main, ne pas s'embrasser, respecter un mètre de distance avec les autres).

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20H et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit : le camping nocturne dans l'enceinte est strictement interdit. Il n'y a pas de gardiennage nocturne, les matériels laissés la nuit le sont à vos risques et périls. Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés : le client est responsable du comportement de ses accompagnateurs. L'usage de drone est interdit. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Le client s'engage à observer scrupuleusement les règles d'utilisation et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des drapeaux et des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. Le port du casque et des ceintures de sécurité, pour le passager et le pilote sont obligatoires sur le circuit, sauf convention expresse contraire. Le port d'une tenue réglementaire complète (casque, hans, combinaison et gants) est obligatoire dans les voitures de courses, construites après 1977, équipées d'arceau « 6 points ». Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, de mettre volontairement des roues hors-pistes, de faire des burn out, de faire des drifts. Au cas où le Drift est autorisé, le Drift non contrôlé est interdit (chaque fois que le conducteur mettra une roue hors de piste, il sera exclu 1 heure). Sauf autorisation expresse, L'ANNEAU du RHIN interdit les activités commerciales suivantes : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de carburant, de photos, de vidéo, de baptêmes de piste (en passager ou au volant), de cours de pilotage.

La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule est fixée à 100 dB. Le niveau sonore de chaque véhicule est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un régime moteur égal à 60% du régime maximum. Le véhicule doit être équipé obligatoirement d'un silencieux et d'un compte tours. Aucune tolérance ne sera admise, sauf pour les cas de figures suivants. Le bruit des motos routière en pot d'origine « constructeur » conforme est désormais limité à un plafond fixé à 102 dB en mesure statique. Une tolérance de 5 dB est accordée uniquement aux véhicules historiques de plus de 30 ans qui ne peuvent adapter de silencieux adéquat. Sauf accord spécial, les camions, les side-cars et les kartings de compétition sont interdits sur la piste. Les cabriolets devront obligatoirement circuler avec la capote fermée. Les parechocs font partie du dispositif de sécurité de la voiture : ils doivent être obligatoirement installés. L'équipe d'intervention de l'ANNEAU DU RHIN refusera de prendre la responsabilité d'évacuer une voiture électrique accidentée tant que le propriétaire (ou l'organisateur) n'aura pas mis cette voiture hors de danger (hors tension), à cause des dangers d'électrocution.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera immédiatement exclue du circuit sans aucun remboursement possible. Le détail concernant notre politique de confidentialité et le traitement des données personnelles figure en libre consultation sur notre site internet : <https://www.anneau-du-rhin.com/conditions-generales-de-vente/>